



Georgian Parliament, HRC website.

## L'engagement du Parlement dans l'EPU : Le cas de la Géorgie

Les parlements jouent un rôle crucial dans l'examen périodique universel (EPU), en particulier dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'EPU. En moyenne, plus de la moitié des recommandations de l'EPU reçues par un pays nécessitent une action parlementaire pour être mises en œuvre. Ce rôle tout au long du cycle de l'EPU a été largement reconnu par l'Organisation des Nations unies (ONU) et son Conseil des droits de l'homme (CDH), qui l'ont inscrit dans des rapports et des résolutions. Nous avons également observé un nombre croissant de documents, de lignes directrices et de bonnes pratiques<sup>5</sup> sur les parlements dans le cadre de l'EPU et des mécanismes de l'ONU.

Lors du 3<sup>ème</sup> EPU de la Géorgie en janvier 2021, 39 recommandations reçues nécessitent une action législative explicite, notamment pour garantir le financement de l'institution nationale des droits de l'homme (le bureau du défenseur public).

L'article 173<sup>6</sup> du règlement intérieur du Parlement de Géorgie porte sur la supervision de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel des Nations Unies. Cet article décrit comment le parlement devrait utiliser son rôle de supervision dans l'EPU et établit un cadre de collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif dans le cadre de l'EPU de la Géorgie. Il s'agit là d'une caractéristique tout à fait unique pour un règlement intérieur d'un parlement d'établir une procédure institutionnalisée d'engagement dans l'EPU et

A l'occasion d'un atelier sur l'EPU à Tbilissi, Géorgie, UPR Info a rencontré des membres du **Comité des droits de l'homme et de l'intégration civile du Parlement de Géorgie** (ci-après le "HRCIC" ou "le Comité"). Ils ont partagé des détails sur la façon dont leur Comité est engagé dans le mécanisme de l'EPU en particulier et comment ils prévoient de remplir leur mandat de suivi spécifique en vertu de l'art.173.

*“Le Comité travaille principalement sur la législation, les amendements et les nouvelles initiatives en matière de droits de l'homme et d'intégration civile, les rapports nationaux et internationaux et prend des mesures de contrôle”*

Ms. Miranda Tskhadadze, spécialiste en chef HRCIC.

<sup>5</sup> Voir par exemple: A/RES/65/123, A/RES/66/261, A/RES/ 68/272, A/72/351, A/HRC/RES/22/15, A/HRC/RES/26/29, A/HRC/RES/30/14, A/HRC/RES/35/29, A/HRC/38/25 and A/HRC/35/16

<sup>6</sup> Art.173 sur la supervision de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel des Nations Unies <https://parliament.ge/en/legislation/reglement/1534>

des obligations spécifiques de collaboration entre le gouvernement et le parlement.

Ce rôle de contrôle des engagements internationaux inscrit dans le règlement intérieur n'est pas nouveau, mais certaines fonctions ont été ajoutées en 2016, un an après le deuxième examen de la Géorgie. Conformément au règlement intérieur, le parlement a examiné le rapport à mi-parcours de l'État pour le deuxième cycle en 2019 ainsi que le rapport national de l'État avant le troisième cycle en 2020, deux mois avant leur soumission officielle au HCDH à Genève. Il est intéressant de noter que le parlement peut examiner les informations fournies par l'exécutif sur toutes les recommandations de l'EPU, et pas seulement sur celles qui concernent l'action parlementaire.

Interestingly, the Parliament can review the information provided by the executive on all UPR report ahead of the 3<sup>rd</sup> cycle in 2020, two months before their official submissions to the OHCHR in Geneva. Interestingly, the Parliament can review the information provided by the executive on all UPR recommendations, not only those relevant to parliamentary action.

#### ***Participation à la rédaction des rapports de l'EPU et validation par le parlement avant leur soumission***

“Une fois que le gouvernement prépare son rapport national, le parlement est directement associé à sa rédaction pour tout ce qui concerne les questions législatives, budgétaires et de supervision. Le projet est soumis au parlement [...] Dans la pratique, c'est le Comité des droits de l'homme et de l'intégration civile qui est le comité de référence en ce qui concerne l'EPU, aux côtés du Comité des Affaires étrangères” détaille Mme Tskhadadze. Le(s) comité(s) prépare(nt) des conclusions pour améliorer le projet de rapport. Pour fournir leurs conclusions, le HRCIC peut organiser des réunions et des consultations avec le gouvernement. Sur demande, une session plénière peut être organisée pour discuter du rapport de l'EPU avec l'ensemble du parlement. Le gouvernement soumet son rapport final au parlement avant de l'envoyer à Genève.

#### ***Donner sa position sur les recommandations à accepter et à noter***

De retour chez elle avec les recommandations reçues, l'administration du gouvernement de Géorgie a organisé des consultations avec plusieurs parties prenantes, y compris le Parlement de Géorgie, afin de décider quelles recommandations accepter et quelles recommandations noter. Le parlement a fait part de ses conclusions à ce sujet. Lors du dernier cycle en 2021, “nous [le Parlement de Géorgie] étions en faveur de l'acceptation de la plupart des recommandations [...] même si certaines agences gouvernementales ont conseillé de noter certaines recommandations en disant que la Géorgie le faisait déjà. Le parlement était en faveur de l'acceptation parce qu'il y a encore de la place pour l'amélioration et que même si vous faites déjà quelque chose, vous pouvez encore le faire mieux”. Cela signifie que le parlement a dû plaider en faveur de l'acceptation en rencontrant des agences gouvernementales spéciales qui étaient préoccupées par l'application pratique de certains traités internationaux et veiller à l'alignement des dispositions des traités sur les tendances législatives en cours dans le pays.

Comme nous pouvons le remarquer, la participation du Parlement de Géorgie à l'établissement des rapports de l'EPU et avant l'adoption finale du rapport de l'EPU est claire, complète et institutionnalisée. Les contributions du Parlement sont mentionnées dans le rapport national et le rapport à mi-parcours de la Géorgie.<sup>7</sup>

#### ***Le double rôle des parlements dans la phase de mise en œuvre***

Lorsqu'il s'agit d'un contrôle ou d'un suivi complet des progrès réalisés par l'État dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, la route est plus floue, et il faut du temps et des essais. Bien sûr, c'est tout à fait normal car un suivi cohérent et approfondi de la mise en œuvre nécessite la mise en place de processus et de méthodes de travail spécifiques en plus du travail quotidien du parlement et de ses commissions. “Nous ne sommes pas très expérimentés dans la pratique de ce rôle de supervision dans le cadre de l'EPU”, a déclaré Mme Tskhadadze, “mais ce que nous avons fait, c'est que nous avons classé, regroupé les recommandations par thème”.

Pour chaque groupe thématique de recommandations, le **Comité des Droits de l'Homme et de l'Intégration Civile a identifié des activités de supervision correspondantes**, compilées dans le plan d'action du Comité. Le processus de mise en œuvre sera donc revu périodiquement par le biais de ce plan d'action.

---

*“Nous avons un double rôle. Nous supervisons le processus de mise en œuvre de toutes les recommandations de l'EPU, nous suivons donc les actions de l'exécutif en vue de la mise en œuvre, et nous faisons également partie du processus de mise en œuvre en ce qui concerne la législation”.*

M. Kakhaber Goshadze  
Leading Specialist at the HRCIC

---

M. Goshadze a personnellement participé au 3<sup>ème</sup> examen de la Géorgie. Il a assisté techniquement le chef de la délégation en lui fournissant des informations et des documents pendant l'examen. Il a souligné **l'importance d'impliquer toutes les branches du gouvernement dans le processus de l'EPU** car “rédiger de nouvelles lois n'est pas difficile du tout, mais il faut des ressources pour les exécuter” afin de s'assurer que la loi est mise en œuvre dans la pratique et qu'elle atteint son objectif. Par conséquent, des consultations avec de nombreuses agences gouvernementales différentes sont une condition préalable pour garantir une mise en œuvre efficace.

No voulons remercier à Mme Miranda Tskhadadze et M. Kakhaber Goshadze, Comité des Droits de l'Homme et de l'Intégration Civile, Parlement de Géorgie, pour avoir pris le temps de partager leurs perspectives et leur expérience sur le travail et l'engagement du Comité dans le processus de l'EPU.

<sup>7</sup> §4 - A/HRC/WG.6/37/GEO/1, §6 - A/HRC/47/15 et p.2 Géorgie 2<sup>ème</sup> cycle Rapport à mi-parcours (2019)

Que pouvons-nous apprendre de l'expérience du Parlement de Géorgie ?

Les parlements peuvent utiliser leurs outils de supervision pour s'enquérir du niveau de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Les parlements contribuent également à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU en introduisant, modifiant et abrogeant la législation, et en validant le budget de l'État.

Les parlements devraient être informés de toutes les recommandations reçues, et ne pas se limiter aux recommandations nécessitant une action parlementaire explicite pour être mises en œuvre.

Tou(te)s les comités/commissions peuvent être actifs dans l'EPU ; cependant, la coordination du travail est plus facile lorsqu'un Comité spécialisé dirige le processus.

---